



BETU, bureau spécialisé en urbanisme et cartographie numérique, est composé d'une équipe d'urbanistes, de techniciens et de cartographes.

Cette composition nous permet de répondre sur des projets aussi divers que : l'urbanisme réglementaire, la planification urbaine, les études d'intégration paysagère et architecturale, la cartographie numérique et les systèmes d'information géographique.

Notre rayon d'action s'étend sur l'ensemble du sud de la France.



Urbanisme réglementaire - planification territoriale	4 à 7
Schéma directeur - étude urbaine	8 à 11
Dossiers réglementaires	12 à 16
Réorganisation de la voirie communale	17 à 19
• Cartographie numérique et systèmes d'information géographique .	20 et 21
• Environnement	22 et 23



RÉVISION GÉNÉRALE DU POS - SÉRIGNAN

COMMUNE DE SÉRIGNAN

Nombre d'habitants 6 785 habitants en 2010.

Superficie

2 745 hectares

Localisation

Commune littorale.

Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, ainsi que du SCoT du Biterrois.

Objet

Révision générale du POS et sa transformation en PLU, menée avecle bureau d'études Biotope, spécialisé dans les études environnementales (faune, flore, habitats, milieux naturels).

État d'avancement

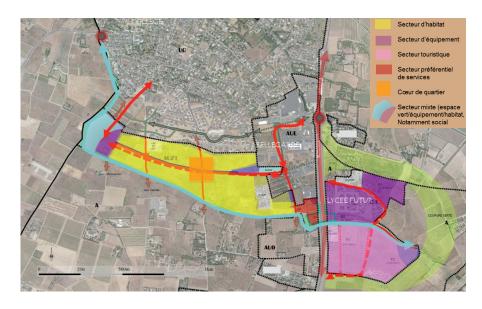
Approbation en septembre 2011.

OBJECTIFS DE LA COMMUNE

- Créer une nouvelle zone d'habitat.
- Faire émerger un pôle touristique entre la ville et son port, en lien avec le lycée Marc Bloch axé sur le thermo-ludisme.
- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels fragiles de bord de mer.









RÉVISION GÉNÉRALE DU POS - NISSAN-LEZ-ENSÉRUNE

COMMUNE DE NISSAN-LEZ-ENSÉRUNE

Nombre d'habitants 3 526 habitants en 2009 Superficie

2 974 hectares.

Localisation

Commune périurbaine de Béziers avec laquelle elle interagit fortement, elle est aussi située à dix-huit kilomètres au nordest de Narbonne. Elle fait partie de la Communauté de Communes la Domitienne et a intégré le SCoT du Biterrois.

Objet

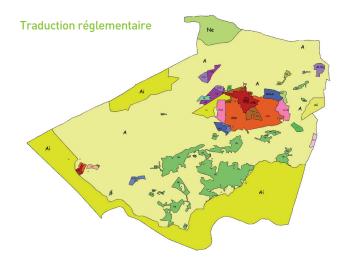
Révision générale du POS et sa transformation en PLU, menée avec l'Agence MTDA, chargée de l'évaluation environnementale.

État d'avancement

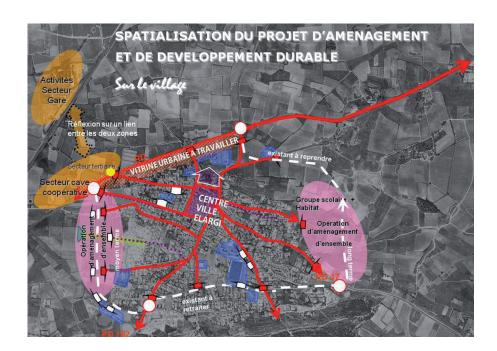
Approbation en mai 2012.

OBJECTIFS DE LA COMMUNE

- Soutenir l'activité commerciale locale et développer un secteur tertiaire de centre d'affaires.
- Conforter la politique de mixité sociale en termes de typologies d'habitat et de formes urbaines.
- Améliorer les conditions de déplacement en intégrant des liaisons douces, en créant une voie structurante au sud et en travaillant la vitrine urbaine au nord.
- Conserver le patrimoine naturel de la commune en réorientant les zones d'extensions urbaines.









RÉVISION GÉNÉRALE DU POS - MONTPEYROUX

COMMUNE DE MONTPEYROUX

Nombre d'habitants 1251 habitants en 2011.

Superficie

2 242 hectares

Localisation

Commune d'arrière pays héraultais.

Elle fait partie du Syndicat Mixte de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault ainsi que de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, dont le SCoT est en coursd'élaboration.

Objet

Révision générale du POS et sa transformation en PLU, menée avec le bureau d'études AquaConseils, chargé de l'évaluation environnementale

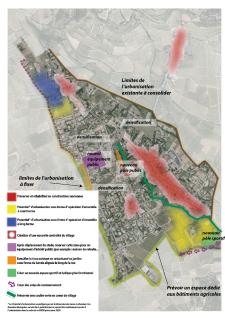
État d'avancement

Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU) lancé en septembre 2014.

OBJECTIFS DE LA COMMUNE

- Limiter l'urbanisation au sein des zones déjà ouvertes dans le POS, excepté pour l'espace sportif et public, prévu en entrée de village.
- Pérenniser la dynamique viticole.
- Impulser une gestion durable du bâti et espaces agricoles, en partenariat avec l'INRA et le Pays Cœur d'Hérault.
- Promouvoir des pratiques durables.
- Initier un inventaire patrimonial de la commune avec les Services Régional de l'Inventaire.
- Conserver le patrimoine paysager (immeubles, facades, murets...), architectural ou naturel au titre de l'article L 123-1-5 du code de l'urbanisme.

Schéma de principe du PADD: Urbaniser sans s'étaler



Dents creuses et résiduels constructibles du POS



Le Castellas : un patrimoine touristique communal



Schéma de principe du PADD: Préserver le socle environnemental





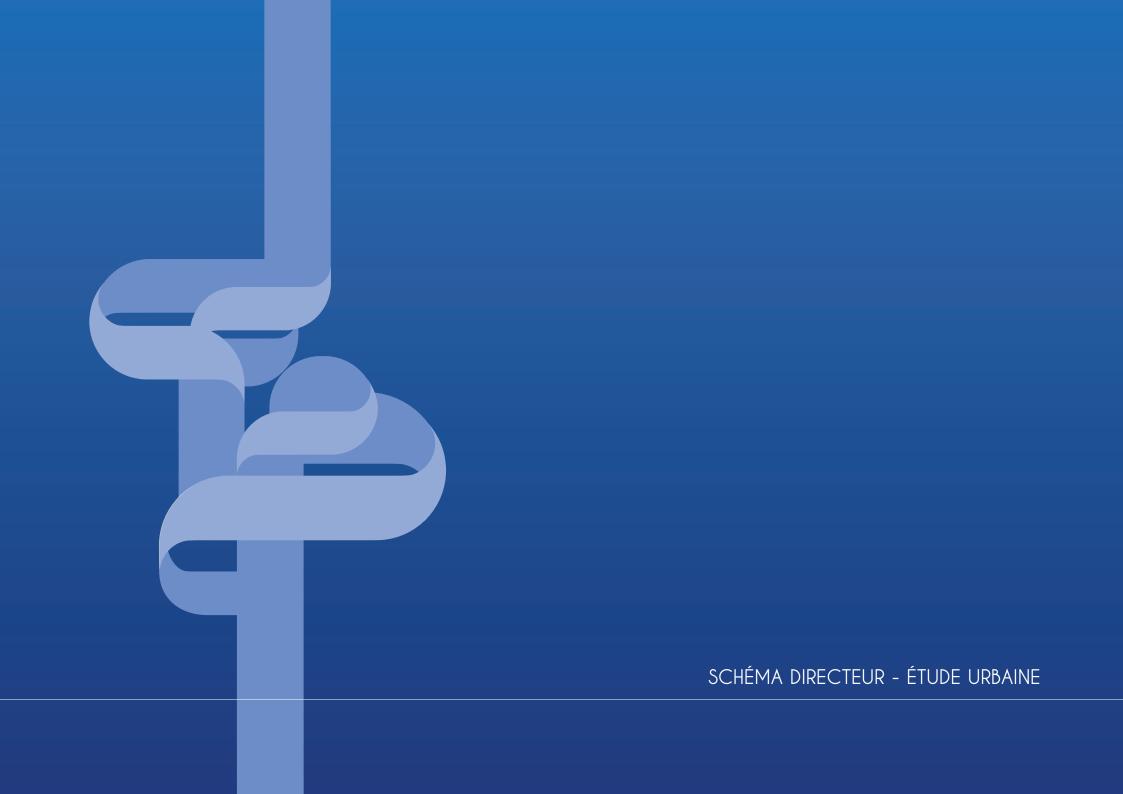


SCHÉMA DE SECTEUR GARE TGV

Maîtrise d'ouvrage

Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Études prospectives d'aménagement.

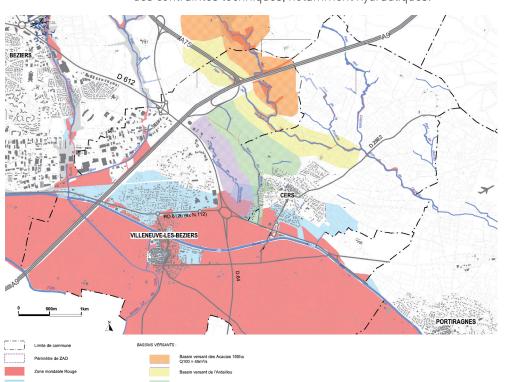
Localisation

Partie Nord des communes de Cers et de Villeneuve-lès-Béziers, au Sud de l'autoroute A9.

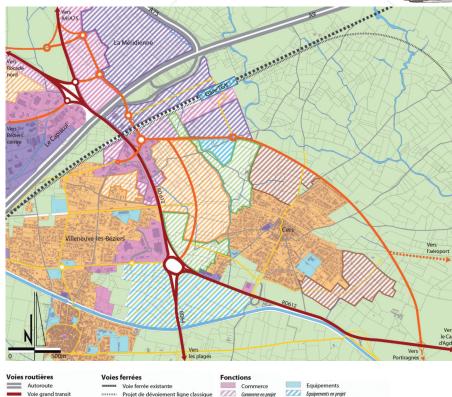
Date

2012.

La CABM a confié la réalisation du schéma du secteur gare TGV, qui avait pour objet l'étude de l'implantation de la gare TGV de la future LGV, dans le secteur du Biterrois. Elle devait également traiter les domaines de la desserte accessibilité, de la valorisation économique, de l'organisation d'un projet urbain, en prenant en compteles contraintes et contingences du projet, dont l'analyse des contraintes techniques, notamment hydrauliques.







Activités

Activités en projet

Habitat

Voie structurante et axe TC

■ ■ □ Projet de LGV

Projet de gare LGV/ ligne classique



Espaces naturels ou paysagers

Espaces naturels ou paysagers en projet

SCHÉMA DE SECTEUR PORT NOTRE-DAME

Maîtrise d'ouvrage

Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Études prospectives d'aménagement.

Établir un diagnostic stratégique Date

diagnostic, enjeux, scenarii, projet.

2014.

La CABM a lancé un schéma d'aménagement sur un secteur stratégique, à la confluence du site des 9 écluses sur le Canal du Midi, et de l'Orb.

LES GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Un palimpseste Réhabiliter les quais en retrouvant leurs pavages originels, leurs niveaux d'origine et leurs éléments constitutifs. Conserver la lisibilité et la cohérence du front bâti sur le bassin. Retrouver les premières limites parcellaires de 1750 entre les propriétés agricoles. Celles-ci dessinent les circulations douces, internes au quartier.

Un site vitrine Dégager des perspectives visuelles sur le centre historique et les écluses. Traiter qualitativement les cinquièmes façades (toits) et les espaces publics.

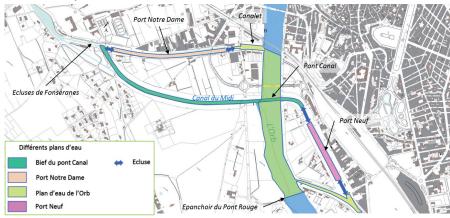
Un espace d'articulation Entre ruralité et urbanité, entre vie touristique et vie citadine.

Canal du Midi Niveau du Pont canal Echelle des Ionqueurs: O = 50 10m 20m Echelle des Ionqueurs: O = 50 10m 20m Echelle des Ionqueurs: O = 5m Toute Av. de Notre-Dame Notr

Scénario d'aménagement retenu



Évolution du quai Port Notre-Dame



Epure de giration d'un bus au débouché actuel de la rue des écluses sur l'avenue du Port Notre-Dame







SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR OUEST - AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE

Maîtrise d'ouvrage

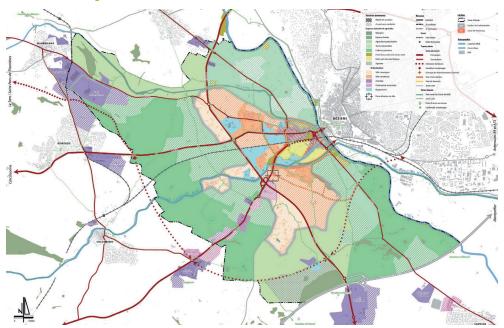
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Études prospectives d'aménagement.

Établir un diagnostic stratégique Date

Enjeux, scenarii, projet. Décembre 2014.

La CABM a confié la réalisation du schéma ouest de l'Agglomération, sur un vaste secteur d'étude encore en devenir, qui s'étend exclusivement sur le territoire Béziers, en limite avec la Communauté de communes La Domitienne. Il se situe en articulation avec l'Orb, conçu comme un point d'ancrage. Cette étude s'organise en deux phases, l'établissement du diagnostic suivi des préconisations d'aménagement, réunissant les enjeux liés au paysage, à la biodiversité, à la desserte, à l'habitat, à l'économie, aux équipements, aux contraintes et contingences.

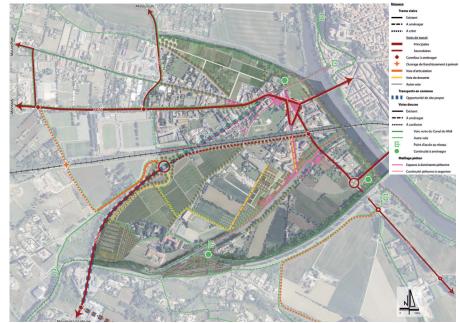
Schéma d'aménagement du Secteur Ouest



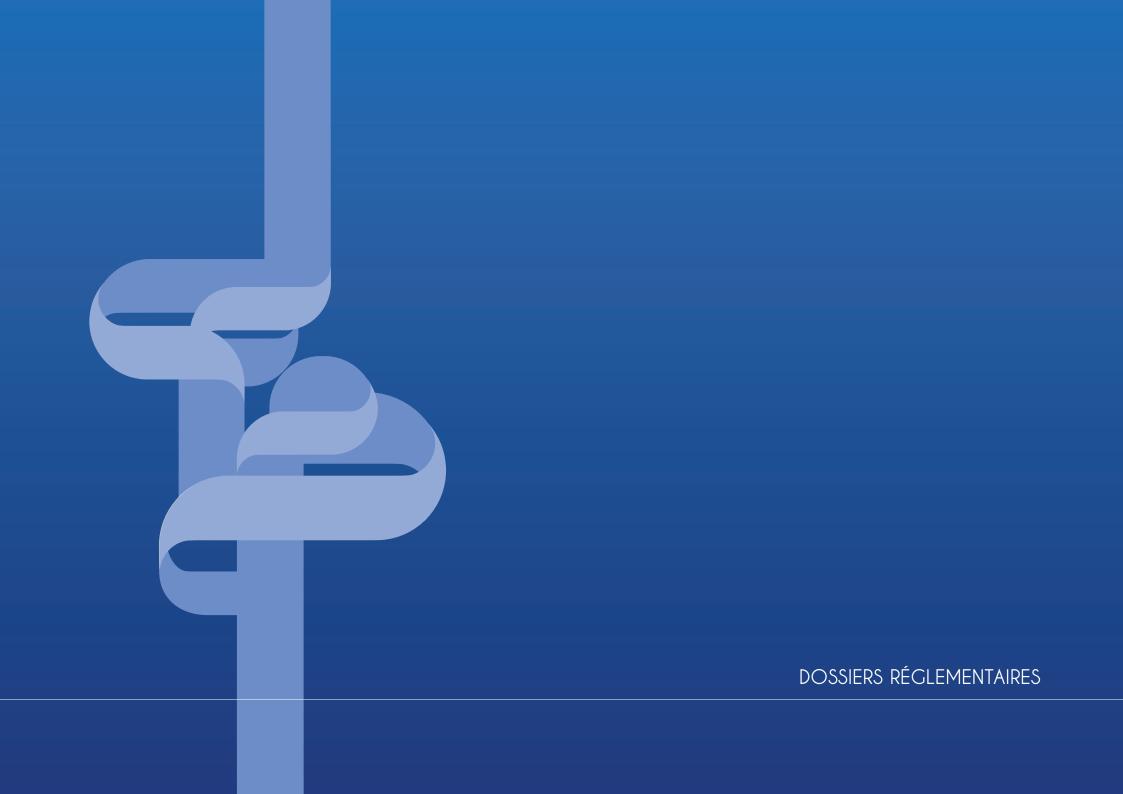
Cœur de faubourg



Un espace ouvert et circulant







ZAC LA SAGNE - GRUISSAN

Maîtrise d'ouvrage Commune de Gruissan.

Zone d'Aménagement Concerté de type éco-quartier à destination

d'habitat.

Superficie 42 hectares.

Mission Dossier de création. En collaboration avec Cereg ingénierie,

Cabinet Barbanson Environnement, Marc Richier paysager, Atelier

Concept Architecte et BEI Infrastructures.

Date Démarrage des études en avril 2014.

Dans le cadre de son développement, la Commune de Gruissan a choisi de prévoir une extension urbaine dans le quartier la Sagne, au nord du centre ancien et du port, en continuité du tissu bâti.

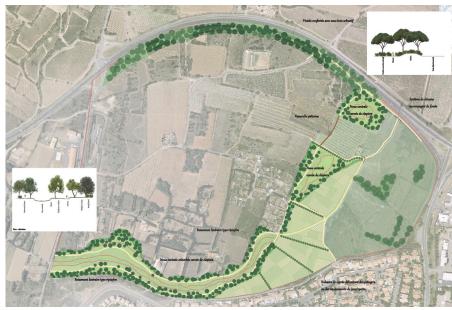
Cet espace de 42 ha, constitue la seule opportunité d'aménagement t de développement urbain du village.

Suite aux études préalables, la commune a choisi de réaliser l'opération sous forme de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), qui associera logements, équipements, commerces, parc et espaces publics, jardins familiaux et agriculture. L'objectif est d'assurer une urbanisation harmonieuse conciliant mixité urbaine et sociale, valorisation du cadre de vie, et préservation de la richesse environnementale, dans un esprit de développement durable et de gestion des risques.

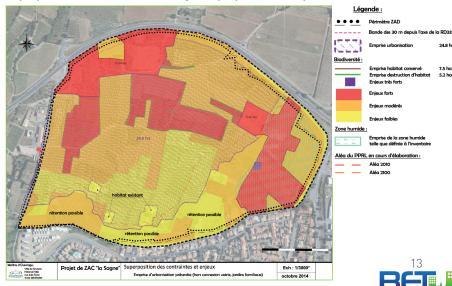
A partir des volontés municipales, des enjeux urbains, viaires, paysagers et environnementaux, le projet d'aménagement sera précisé.

Outre une conception viaire et urbaine rigoureuse, l'accent sera mis sur le traitement paysager, architectural et environnemental, sur les aspects hydrauliques, sur les contraintes de la Loi Littoral, en s'appuyant sur des éléments techniques et financiers concrets.

Plan paysagé du projet



Superposition des contraintes et enjeux - proposition d'un périmètre d'urbanisation



ZAC ENJALBERT - NISSAN-LEZ-ENSÉRUNE

Maîtrise d'ouvrage

Hectare.

Zone d'Aménagement Concerté à destination d'habitat.

Superficie

13,3 hectares.

Mission

Études préalables, avant-projet sommaire (études de faisabilité et schéma d'intention), dossier de création, dossier loi sur l'eau, dossier de réalisation.

En collaboration avec Lindénia pour le "Volet milieux naturels, faune, flore" de l'Étude d'impact du dossier de création.

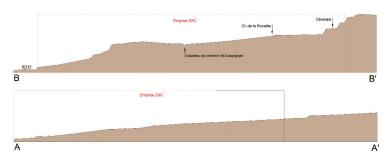
Date

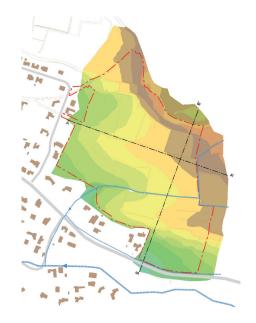
Dossier de réalisation en cours.

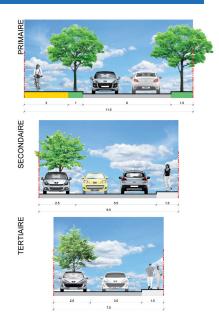
La municipalité de Nissan-lez-Ensérune envisage la création d'un nouveau secteur d'habitat, en continuité de la zone déjà urbanisée, à l'Est du village. Afin de maîtriser cette urbanisation nouvelle, la procédure de ZAC a été choisie. Par cette opération, la commune souhaite développer un quartier d'habitat offrant mixité sociale et diversité des formes urbaines

Par son positionnement, elle doit constituer une façade urbaine insérée dans son environnement urbain, paysager et naturel. L'opération s'inscrit dans un projet d'aménagement global, avec la création d'un secteur d'équipements publics et d'une voie structurante transversale.

Dans le cadre de son plan de composition, la ZAC Enjalbert se traduit par des zones d'habitat, des espaces verts et des équipements de viabilité, tel que le boulevard urbain, maillon de la voie de contournement viaire, destinée à désengorger le centre et à fluidifier la circulation du bourg. La création de cheminements piétons et cycles en relation avec le bourg, le secteur des futurs équipements publics et les espaces naturels périphériques s'inscrivent en faveur de la qualité de vie et de la sécurisation du site.









Superposition des contraintes et enjeux Proposition d'un périmètre d'urbanisation





ZAC BEL AMI - SERVIAN

Maîtrise d'ouvrage

SNC Bel Ami.

Zone d'Aménagement Concerté à destination d'habitat et d'équipements publics.

Superficie Mission

28 hectares.

Études préalables avec études techniques de voiries et réseaux divers, avant-projet, projet, dossier de consultation des entreprises, direction d'exécution des travaux et assistances aux opérations de réception; ainsi que les dossiers de création et de réalisation, et déclaration d'utilité publique.

En collaboration avec Entech, ingénieurs conseils hydrauliciens (étude d'impact), et Agence Coste Architectures.

Travaux en cours de réalisation.

Date

La commune de Servian envisage la création d'un nouveau secteur d'habitat et d'équipements publics, la Zone d'Aménagement Concerté Bel Ami. Elle s'organise en quatre quartiers, cohérents avec leur environnement et possédant chacun leurs caractéristiques :

- En accroche de résidences pavillonnaires, le secteur de Belzebeth possède une exposition privilégiée, vers le sud.
- En entrée de ville, le secteur Amilhon intègre le futur centre de secours.
- Le secteur de La Pascale, le plus important en superficie, offre un quartier prévoyant un large parc paysager et bénéficiant de la proximité de nombreux équipements publics existants (stade, piscine couverte, salle polyvalente).
- En limite d'urbanisation, le secteur de La Fournière possède une vue remarquable sur le domaine et le château de Coussat.

Intégrée à la ZAC Bel Ami, un boulevard urbain représente une voie structurante, qui est associée à la requalification de voies existantes afin de permettre les liaisons inter quartiers.





DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE - ZAC SAINTE ANNE - PORTIRAGNES

Maîtrise d'ouvrage Concessionnaire de l'aménagement

GGL Groupe - Agence de Béziers.

Commune de Portiragnes.

Superficie

24 hectares

Mission

Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de ZAC.

En collaboration avec Antoine Garcia-Diaz Architecte urbaniste et le bureau d'études techniques PROJETEC ENVIRONNEMENT.

Date

En cours de réalisation.

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC Sainte Anne, il est potentiellement nécessaire d'acquérir des terrains par voie d'expropriation : la maîtrise foncière des terraindu projet est indispensable, si l'acquisition par voie amiable n'est pas possible, une expropriation est indispensable. L'utilité publique de la ZAC Sainte Anne, apparaît au travers des différents aménagements, qui répondent à des enjeux communaux, d'intérêt général. L'aménagement vise à créer un nouveau quartierd'habitat et d'équipements.

Le programme prévisionnel de construction prévoit 370 logements environ, assurant mixité sociale et diversité des fonctions urbaines : maisons pavillonnaires, maisons groupées, logement social, village seniors.

Le quartier s'organisera autour d'une noue centrale aménagée en trame verte et bleue et d'un réseau viaire structurant intégrant cheminements piétons et cyclables. Le projet prévoit la création d'un complexe sportif avec stationnements et stade de sport équipé, une place haute, espace public en belvédère.



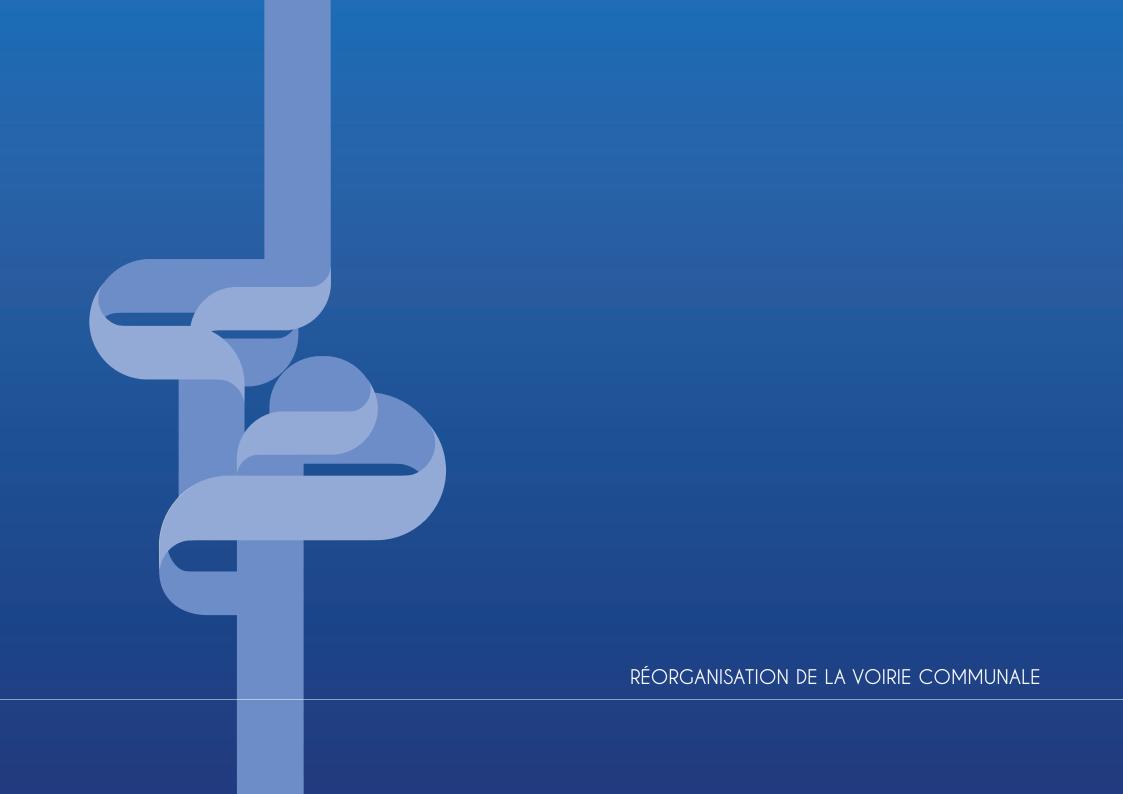
Plan de masse





Plan du périmètre délimitant les immeubles à exproprier





RÉORGANISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE - CAMBON ET SALVERGUES

Maîtrise d'ouvrage Linéaire de voirie communale

Mission

Date

Commune de Cambon et Salvergues.

72 km.

Réorganisation de la voirie communale.

Réalisée en janvier 2014.

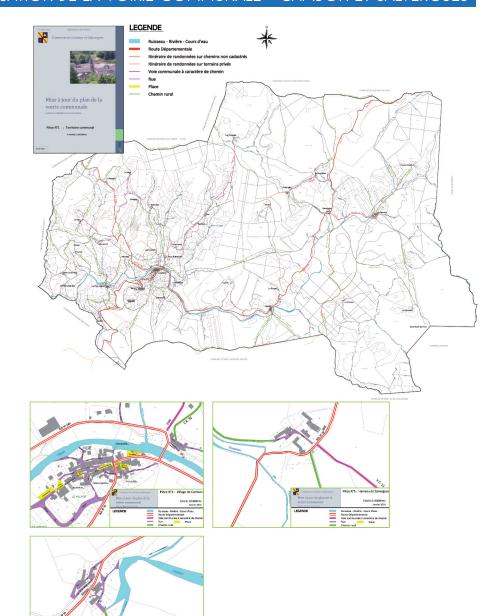
Cambon et Salvergues est une commune rurale dont les activités économiques sont liées à l'agriculture et plus particulièrement à l'élevage, à la sylviculture et au tourisme. Dans un territoire largement occupé par des espaces boisés et des prairies, l'habitat est relativement dispersé. Outre le village de Cambon, elle compte quatre hameaux (le pont d'Agout, Agoudet, Salvergues et la Calmette) et de nombreuses fermes.

En dehors des départementales n°54 et n°54E1, les voies et chemins ont un caractère agricole.

La commune s'est engagée dans une démarche de réorganisation de la voirie communale afin d'assurer une meilleure gestion de ses voies publiques, en conformité avec les besoins communaux et les demandes des usagers.

Ce sera l'occasion également de réaffirmer le caractère communal de certains chemins dont, ponctuellement, des propriétaires riverains peuvent s'être appropriés l'emprise.

- Classer des rues et places du village et des hameaux afin de leur conférer un statue de voies communales (imprescriptibles et inaliénables).
- Desservir tous les écarts, parfois inhabités, par des voies communales ou à défaut des chemins ruraux affectés à l'usage du public.
- Préserver des chemins pédestres pérennes, pour développer et entretenir des circuits de randonnées, bénéficiant à la dynamique touristique, un pôle essentiel dans la commune.
- Régulariser des chemins ruraux annexés par l'ONF, qui est engagée dans un programme de boisement, visant à ouvrir des pistes forestières, les entretenir et les planter.





RÉORGANISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE - SERVIAN

Maîtrise d'ouvrage Linéaire de voirie communale Mission Date Commune de Servian.

130 km.

Réorganisation de la voirie communale.

Réalisée en décembre 2014.

La réorganisation de la voirie communale est une procédure permettant d'affirmer ou de réaffirmer le statut des voies et le caractère communal de certains chemins et voies dont, ponctuellement, des propriétaires riverains peuvent s'être appropriés des emprises.

La commune a déjà procédé à de nombreuses clarifications et mises à jour du statut de sa voirie en conformité avec l'usage qui en est fait et avec sa destination. Elle souhaite poursuivre sa démarche.

- Classer les rues et places afin de leur conférer un statut de voies communales (imprescriptibles et inaliénables).
- Desservir tous les écarts, parfois inhabités, par des voies communales ou à défaut de chemins ruraux affectés à l'usage du public.
- Préservation des chemins pédestres, dans une volonté de mettre en place et d'entretenir des circuits de randonnées dont elle souhaite garantir la pérennité.

Extraits du tableau de classement des voies communales et du répertoire des chemins ruraux

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

Voies Communales à Caractère de Place Publique (ou d'avenues, boulevard, passages...) Superficie au plan Appellation cadastral (en m²) Place Bénézeth 250 appellation à valider 736 Parking Faillières Place Jean Jaurès 1 700 Place du Jumelage 950 Parking de la Maison du Peuple appellation à valider 490 Place du Marché 676 appellation à valider Parking Molière 420 Place du Monument 650 110 Place du Parc Place du Parking 720 Parking de la Poste appellation à valider 530 Place des Quatre Vents appellation à valider 460 Place de la Révolution 360 Place du 2 décembre 1851 560

Superficies cumulées des Voies Communales à Caractère de Place	
Publique (en m²)	8 612

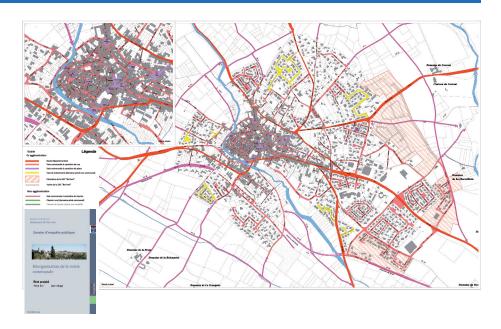


TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

Voies Communales à Caractère de Rue (ou d'avenues, boulevard, passages)		
Appellation	Remarques	Longueur au plan cadastral (en m)
Rue Marcelin Albert		162
Rue Michel Ange		237
Passage Louis Aragon		50
Rue de l' Arc		85
Rue de l'Artisanat	ZAE La Baume	564
Avenue de Bad Wimpfen		525
Rue Honoré de Balzac		17
Chemin des Bambades		330
Rue de Barcelone		120
Rue de Beaumarchais		30
Rue des Beaumes		185
Rue Belbezeth		267
Rue Jules Bournhonet		150
Rue Georges Brassens		618
Rue Jacques Brel		152
Chemin du Briol		173
Rue de Brescou		55
Rue de la Cannelle		115
Rue du Carignan		97
Rue de Carnas		208
Rue René Cassin		85
Rue du Champ de Madame		340
Rue de la Chapelle		85
Passage du Chasselas	appellation à valider	86
Rue du Chasselas		146





SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Nos géomaticiens travaillent en partenariat avec l'entreprise Descartes, spécialisée depuis 20 ans dans le développement de logiciels dans le domaine des Systèmes d'Information Géographique à destination des collectivités locales.

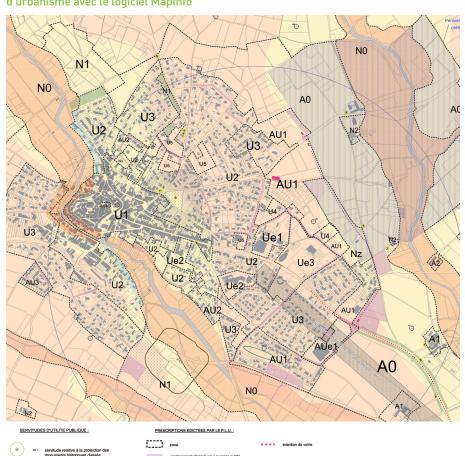
Ils couvrent un large territoire d'intervention, essentiellement dans l'Hérault, mais aussi dans l'Aude.

LES SOLUTIONS LOGICIELLES PROPOSÉES PERMETTENT DE MAÎTRISER LE TER-RITOIRE SOUS DIFFÉRENTES FORMES

- Gestion du cadastre
- Gestion de l'urbanisme
- Gestion des réseaux d'adduction en eau potable et assainissement collectif
- Gestion de l'éclairage public
- Gestion des cimetières.

70115	000	HAU	TEURS	
ZONE C.O.S.	C.O.S.	Nombre de niveau	Hauteur (voir réglement)	
U1	3	R+2	10 m	
U2	1	R+1		
U3	0,5		8 ₈ 50 m	
U4	0,5		+	
U5	1			
Ue1				
Ue2	-	R+3	12 m	
Ue3				
Ue4	0,5	-	12 m	
AU1	surface de plancher = 67 500 m²		ind.: 8,50 m mixtes: 10 m	
AU2	0,4	-		
AU3	0,5		8,50 m	
AUe1	0,6	-	12 m	
AUe2	0,1	-	12 m	
Α	-	-		
N	1-	-	-	

Exemple de mise en forme d'un document d'urbanisme avec le logiciel MapInfo









ENVIRONNEMENT

OPÉRATION SUR LE SECTEUR DE LA GLACIÈRE - NISSAN-LEZ-ENSÉRUNE

Maître d'ouvrage délégué

GGL.

Zone d'Aménagement Concerté à destination d'habitat.

Superficie

13,3 hectares.

Mission

Études préalables, avant-projet sommaire (études de faisabilité et schéma d'intention), dossier de création, dossier loi sur l'eau, dossier de réalisation.

En collaboration avec Lindénia pour le "Volet milieux naturels, faune, flore" de l'Étude d'impact ainsi qu'avec l'Agence Rubio architectes et MBC Développement durable & Territoires (Étude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables).

Date

Dossier de réalisation en cours.

L'opération consiste en la réalisation d'un quartier d'habitat, d'espaces verts et d'un boulevard urbain participant à remédier au désengorgement de la circulation du village. Situé sur le secteur de la Glacière, il jouit d'un positionnement favorable, en continuité du tissu urbain existant et à proximité des équipements communaux. Les enjeux environnementaux sur le secteur du projet, qui n'intègre aucun site naturel protégé, sont majoritairement moindres et seuls quelques enjeux majeurs ont été déterminés le long de ruisseaux.

La prise en compte de la sensibilité écologique s'est traduite par des mesures d'évitement, réductrices d'impacts et de compensation. Cependant, compte tenu des remaniements et aménagements impliquant la destruction d'un habitat (pieds d'Aristoloche à feuilles rondes), le projet a été accompagné d'un dossier spécifique de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées. Il est envisagé la reconstitution d'une ripisylve, la transplantation des pieds d'Aristoloche, et la mise en place d'un réseau de fossés en pentes douces, aux abords et dans les bassins de rétention afin de créer un contexte favorable à la repousse de cet habitat. Enfin il a été prévu une veille sanitaire et un suivi floristique dans les secteurs sensibles afin d'éviter l'installation d'une végétation pionnière et souvent invasive sur les terrains remaniés au niveau des bassins de rétention

Partie d'aménagement



La superposition des enjeux environnementaux et du projet urbain permet de localiser les espaces impactés par l'aménagement









La Courondelle 58, allée John Boland - 34500 Béziers 04 67 39 91 40 - Fax : 04 67 39 91 41 agence@betu.fr